Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale Québec **ORDONNANCE COLLECTIVE**	**Code : OC-2022-07r01** **Date d'émission originale : 2022-06-14** **Date de révision prévue : 2028-05-28** **Référence à un protocole externe** **OUI** ☐ **NON** ☒

Objet : Initier un test diagnostique pour l'*orthopoxvirus* simien

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2022-06-14	2025-05-08
Le comité de pharmacologie	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2022-06-14	2025-05-01
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes	2022-06-14	2025-05-28

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale, qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usagers ambulatoires se présentant à la clinique des services intégrés de dépistage et de prévention des ITSS (SIDEP), ou aux points de services locaux (PSL), répondant aux indications d'initiation de dépistage de cette ordonnance.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques lorsqu'elles font l'objet d'une ordonnance
- Effectuer le suivi infirmier de l'usager présentant des résultats anormaux et le référer vers le bon professionnel, le cas échéant

INDICATIONS

Répondre aux indications de dépistages (référence Annexe 1-Indications de dépistage de l'orthopoxvirus), ou être un contact identifié par la Direction de la santé publique (DSPu).

INTENTIONS OU CIBLES THÉRAPEUTIQUES

Détecter rapidement la présence du virus de la variole simienne (mpox), l'*orthopoxvirus simien*, afin de contrôler la transmission par l'application de mesures préventives appropriées.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION OBLIGATOIRE AVEC UN PRESCRIPTEUR AUTORISÉ

État clinique jugé instable pouvant inclure :

- Douleur oculaire nouvelle ou aggravée
- Diminution ou perte de la vision
- Photophobie

COMMUNICATION AVEC LE PRESCRITEUR OU AUTRES PROFESSIONNELS

En cas de résultat positif :

- Aviser le poste de garde MADO infectieuses : 418-666-7000 option 3 puis option 1. https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/mado

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Directives :

- Procéder à l'évaluation des indications de dépistage, se référer à l'annexe 1-Indications de dépistage de l'orthopoxvirus.
- Effectuer le prélèvement de dépistage aux usagers qui répondent aux indications de dépistage ci-haut mentionnées et l'acheminer selon la procédure indiquée dans le manuel du CHU de Québec - Université Laval : https://aceptmdmz.chudequebec.ca/aceptm/#document/mkpox.
  - **Ne pas contacter** le microbiologiste–infectiologue de garde même si le manuel en fait mention.
  - Aviser le poste de garde MADO la DSPu de chacun des prélèvements :
    - Pendant les heures ouvrables, utiliser le formulaire de déclaration de variole simienne et le faire parvenir par télécopieur au 418-661-7153. Se référer : https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/mado
    - En dehors des heures ouvrables, aviser le médecin de garde au 418-666-7000, option 3, puis option 1.
  - Appeler le laboratoire uniquement lors de l'envoi de la glacière pour les aviser du nombre de prélèvements et s'assurer de la prise en charge rapide.
- Dans l'attente du résultat, recommander à l'usager de mettre en place les mesures préventives qui s'appliquent à la situation pour éviter la transmission. Pour connaitre ces mesures, consulter la section prévention et recommandations mpox - variole simienne du ministère de la Santé et des services sociaux **.**
- Aviser l'usager que la DSPu pourrait communiquer avec lui.
- Recommander fortement d'éviter tout contact s'il n'est pas en mesure de recouvrir ses lésions et s'il doit entrer en contact à moins de 2 mètres d'autres personnes incluant au travail.
- Effectuer le suivi clinique des résultats à l'usager :
  - Si le résultat est négatif : informer l'usager qu'il peut entrer en contact avec d'autres personnes et de consulter un médecin/IPS pour l'évaluation de sa condition s'il est toujours symptomatique.
  - Si le résultat est positif :
    - Aviser l'usager de maintenir les mesures additionnelles préventives qui s'appliquent à la situation pour éviter la transmission. Pour connaitre ces mesures, consulter la section prévention et recommandations mpox - variole simienne du ministère de la Santé et des services sociaux.
    - Aviser le poste de garde MADO infectieuses : 418-666-7000 option 3 puis option 1. https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/maladies-infectieuses/mado**.** Informer l'usager que la DSPu communiquera avec lui pour effectuer une enquête épidémiologique.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PRESCRIPTEUR

Médecin traitant, IPS ou médecin de garde.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL RÉPONDANT

Médecin traitant, IPS ou médecin de garde.

PROFESSIONNELS CONSULTÉS

Experts consultés pour la version révisée en 2025 :

- Mme Karine Boissonneault, infirmière clinicienne spécialisée en prévention et contrôle des infections
- Mme Sara-Claude Gagnon, conseillère-cadre en soins infirmiers
- Dre Nathanaëlle Thériault, médecin-conseil DSPu

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

CDC : https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/monkeypox

Site du MSSS pour professionnels : Mpox (variole simienne) — Professionnels de la santé — MSSS

Direction régionale de Santé Publique de Montréal : https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/appels-a-la-vigilance/appels-a-la-vigilance/

Direction de Santé Publique de Capitale-Nationale : *Appel à la vigilance : Recrudescence de la mpox en Afrique : urgence sanitaire de santé publique de portée internationale selon l'OMS* du 29 août 2024

Dynamed : https://www-dynamed-com.acces.bibl.ulaval.ca/condition/orthopoxvirus-infections-including-smallpox-and-monkeypox#GUID-3406AC64-2955-4911-9500-12DE5E53745A

Johns hopkins guides (application en ligne)

Institut National de Santé Publique du Québec (25 mai 2022), *Variole simienne : Mesures de prévention et de contrôle pour les cliniques médicales et les centres hospitaliers de soins de courte durée*, recommandations intérimaires, 10 pages.

Institut National de Santé Publique du Québec (juin 2024), *Variole simienne (mpox) : Mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins, avis et recommandations,* 17 pages

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

Sandra Racine	2025-05-28
Directrice des soins infirmiers et de la santé physique Mme Sandra Racine	Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)

	2025-05-28
Président du CMDPSF, Dr Yvan Gauthier	Date